



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4323^e séance

Mercredi 30 mai 2001, à 11 h 5

New York

<i>Président :</i>	M. Cunningham	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs,
15-26 mai 2001 (S/2001/521)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, 15-26 mai 2001 (S/2001/521)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo, de la Namibie, du Rwanda, de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nteturuye (Burundi), M. Ileka (République démocratique du Congo), M. Andjaba (Namibie), M. Gasana (Rwanda), Mme Ndhlovu (Afrique du Sud) et M. Beyendeza (Ouganda) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, 15-26 mai 2001, document S/2001/521.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2001/525, qui contient le texte d'une lettre datée du 24 mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte d'un communiqué publié lors d'une réunion entre le Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka en République démocratique du Congo et la mission du Conseil de sécurité de

l'Organisation des Nations Unies dans la région des Grands Lacs.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Secrétaire général à la présente séance.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je vous prie d'excuser cette interruption, Monsieur le Président, mais vous avez dit dans votre introduction que cette séance se tenait sur la base de consultations préalables.

Nous étions présents lors des consultations d'hier et je voulais simplement reconfirmer que nous allions suivre ce matin la décision prise lors des consultations préalables, c'est-à-dire que nous entendrions d'abord un exposé du chef de la mission, l'Ambassadeur Jean-David Levitte, puis les représentants des pays visités avec lesquels nous nous sommes entretenus sur cette question. Après quoi, si je comprends bien, pourront intervenir les membres du Conseil qui se seront signalés, et ce dans l'ordre dans lequel seront faites leurs demandes; il n'y aura pas de liste d'orateurs, comme nous en avons convenu hier.

Je voulais simplement reconfirmer l'accord auquel nous étions parvenus hier en consultations officielles.

Le Président (*parle en anglais*) : Il se trouve que j'ai une liste d'orateurs devant moi. Je travaillerai sur la base des indications des membres qui ont indiqué qu'ils souhaitent intervenir et nous procéderons de la sorte. J'ai donc une liste d'orateurs et c'est sur cette base que nous allons travailler.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : J'avais cru comprendre que lors des consultations officielles, nous nous étions mis d'accord qu'il n'y aurait pas de liste d'orateurs. Je serais curieux de savoir qui a décidé de revenir sur la décision du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous prie de m'excuser s'il y a eu un quelconque malentendu. On me rappelle que ce que j'ai dit hier en résumé était que nous entendrions l'Ambassadeur Levitte, chef de la mission, puis les représentants des pays dans lesquels la mission s'est rendue, s'ils le souhaitaient, et que nous entendrions ensuite les membres du Conseil souhaitant intervenir. Qu'on m'excuse si cela sous-entendait l'existence d'un accord sur la façon dont on prendrait en compte les membres souhaitant intervenir, mais j'ai bien en ma possession une liste des membres

qui ont indiqué leur souhait d'intervenir et je compte m'en tenir à cette liste.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je ne voudrais pas retarder davantage nos travaux, mais il y a une raison pour laquelle j'interviens ici et je pense que les membres du Conseil ont droit à une explication.

Plusieurs d'entre nous se sont rencontrés plusieurs fois en privé et se sont inquiétés, de fait, de la façon dont sont établies ces listes d'orateurs, du manque de transparence avec lequel cela est fait et de l'absence d'égalité entre tous les membres du Conseil pour ce qui est des interventions au Conseil. Il est regrettable que cela se soit manifesté de cette façon. Je ne veux aucunement perturber les débats, mais j'espère que ceci sera un signal utile pour tous les membres du Conseil afin de garantir que, dorénavant, lorsqu'il s'agit de préparer la liste des orateurs, ce soit fait d'une manière ouverte, transparente, sur un pied d'égalité pour tous.

J'espère que ce n'est pas une demande déraisonnable. La seule raison pour laquelle je l'ai faite aujourd'hui est qu'avant la séance, j'ai vérifié auprès de plusieurs membres du Conseil qui ont tous exactement compris ce que j'ai compris hier, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de liste d'orateurs. Donc, depuis 24 heures, on a procédé à un changement sans consulter les membres du Conseil. Je pense que ce n'est pas très convenable. C'est la seule raison pour laquelle j'ai soulevé cette question.

Je prie tous les membres du Conseil de m'excuser d'avoir soulevé cette question de cette manière, mais je pense qu'il s'agit d'une question importante dont nous devons tous être conscients, c'est-à-dire qu'il y a un problème qui doit être réglé en temps utile. Je m'excuse encore.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie d'exprimer vos préoccupations. En tant que Président du Conseil, je puis vous assurer que je n'avais aucune intention d'avoir ou non une liste d'orateurs. Nous n'en avons pas parlé hier.

M. Cooney (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement m'associer à la déclaration de l'Ambassadeur de Singapour.

Le Président (*parle en anglais*) : C'est noté.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : Je souhaite déclarer m'associer aussi à la déclaration de l'Ambassadeur de Singapour.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je pense qu'en fait on exagère ce problème. Je crois que nous devrions en parler lors de consultations officieuses.

Le Président (*parle en anglais*) : Je veux répéter, puisque j'occupe la présidence, que ma compréhension de ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord hier n'incluait pas la question de savoir s'il y aurait ou non une liste d'orateurs. Je ne dis cela que pour le procès-verbal puisque nous sommes dans une discussion officielle. Nous en reparlerons plus tard.

Nous allons maintenant entamer nos travaux.

M. Levitte (France) : Les conclusions et les recommandations élaborées par les 12 ambassadeurs qui ont composé la mission du Conseil de sécurité sont disponibles en langue anglaise avant de l'être dans toutes les langues officielles.

Dans ma présentation, je développerai quatre points : d'abord des remarques générales sur le sens de notre mission; deuxièmement, les résultats que nous avons pu obtenir pour la République démocratique du Congo; troisièmement, les initiatives qui devraient être prises pour la République démocratique du Congo au cours des jours et des semaines à venir; et enfin, quatrièmement, la situation au Burundi. Je présenterai les remarques générales d'abord.

Il s'agissait, on s'en souvient, de la deuxième mission en un an du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs et de la quatrième rencontre en l'espace d'un an avec le Comité politique de l'Accord de Lusaka. C'était une mission particulièrement large – 12 ambassadeurs – et particulièrement longue – 10 jours. Nous avons visité huit pays, rencontré longuement 10 chefs d'État, deux facilitateurs – le Président Masire sur le dialogue intercongolais, le Président Mandela sur le Burundi – mais au-delà, nous avons tenu à rencontrer les représentants des partis politiques, la société civile, les chefs religieux et naturellement les dirigeants des groupes armés, qu'il s'agisse de la République démocratique du Congo ou du Burundi. Je voudrais au nom de la délégation du Conseil de sécurité adresser à tous nos très chaleureux remerciements pour l'accueil, digne de la grande tradition

d'hospitalité africaine, qui a été réservé à notre mission.

Ma deuxième remarque sera pour souligner le sentiment que nous avons tous qu'il existe aujourd'hui pour la République démocratique du Congo une véritable perspective de progrès vers la paix. Le jeune Président Joseph Kabila y est pour beaucoup, mais aussi le sentiment qui existe très largement dans la région, qu'il n'y a pas d'issue militaire à cette guerre, le sentiment d'une lassitude devant des combats qui n'ont plus grand sens. Et donc, notre objectif était tout simplement d'aider les parties qui ont négocié l'Accord de Lusaka, comme d'ailleurs celles qui ont négocié l'Accord d'Arusha pour le Burundi, à tourner la page de la guerre et, plus difficile encore, à bâtir entre elles une paix durable.

Ma troisième remarque sera pour souligner que par rapport à la mission de l'an dernier – et nous avons été trois à avoir vécu les deux missions – l'atmosphère entre les parties et l'Organisation des Nations Unies était radicalement différente et pour tout dire beaucoup plus positive, beaucoup plus confiante. Les entretiens ont été toujours constructifs, et nous en avons conclu qu'en réalité peu à peu s'était mise en place une structure de négociation qui était sans doute optimale. Là, je voudrais faire une référence à un passé d'il y a une douzaine d'années lorsque nous avons cherché à sortir de la crise du Cambodge. Nous avons bâti une conférence où se retrouvaient les pays de la région et le Conseil de sécurité avec une coprésidence. C'est un peu le même exercice qui a été mis en place entre les partenaires de la région, le Comité politique de l'Accord de Lusaka et le Conseil de sécurité. Dans les faits, ce partenariat a été scellé à partir du moment où le Conseil de sécurité a donné son feu vert pour déployer au sol les contingents de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) et les observateurs. À partir de ce moment-là, nous sommes condamnés à réussir ensemble sinon, nous échouons ensemble. Nous sommes partenaires pour la paix.

Ma dernière remarque sera pour bien préciser une fois de plus le rôle de l'ONU dans la région. Il s'agit bien d'aider les parties à mettre en oeuvre leurs engagements avec l'envoi d'observateurs pour contrôler au sol le respect de ces engagements, avec des contingents pour assurer la protection des observateurs et la sécurité des installations, avec aussi la mise en place d'unités fluviales pour progresser concrètement sur le plan économique. Donc, il ne s'agit en rien d'imposer

quoi que ce soit et sûrement pas d'imposer la paix, mais bien plutôt d'aider les parties à mettre en oeuvre leurs propres engagements. Au-delà, il s'agit aussi de les aider à résoudre leurs propres divergences dans l'interprétation des accords qu'elles ont elles-mêmes négociés. Je crois que c'est un rôle important.

Notre mission n'a pas été seulement d'observation. Elle a par moment pris la forme d'une véritable contribution à résorber les divergences. En fait, il s'agissait bien d'une véritable négociation entre partenaires sur des points sensibles pour progresser vers la paix. Nous avons été amenés parfois à rappeler chacun à ses engagements, comme nous avons été appelés à rappeler chacun au respect du droit international, au respect des droits de l'homme, au respect du droit humanitaire.

Si nous pouvons jouer ce rôle positif, je crois que cela est dû à deux aspects qui nous rassemblent tous autour de cette table : un devoir d'impartialité absolue à l'égard de tous les acteurs du conflit, et deuxièmement, une unité très forte qui rassemble tous les membres du Conseil sur la démarche à suivre. Et je crois que nos interlocuteurs ont dû reconnaître notre impartialité et ont certainement été frappés par l'unité de notre délégation. Je voudrais, à ce stade, remercier tous les ambassadeurs qui ont composé cette délégation. Nous avons joué collectif, comme on dit sur les terrains de sport, en nous passant le ballon au mieux et dans une harmonie qui ne s'est jamais démentie.

Au-delà de ces remarques générales, quels sont les résultats que notre mission a pu obtenir?

Nous avons obtenu des résultats, d'abord, sur le volet militaire, ce qui est évidemment le premier volet à prendre en considération. Depuis quatre mois, le cessez-le-feu tient, et c'est un premier succès, mais encore faut-il le consolider et progresser. Au-delà du cessez-le-feu, l'étape suivante était celle du désengagement. Avant notre arrivée, il avait été mis en oeuvre sur le terrain, avec l'observation des contrôleurs de l'Organisation des Nations Unies sur place, sauf dans la province de l'Équateur où le Front de libération du Congo (FLC) de M. Jean-Pierre Bemba avait exprimé des exigences qui n'étaient pas conformes aux engagements signés et souscrits.

Le Comité politique de l'Accord de Lusaka et le Conseil de sécurité ont obtenu, par leur action conjointe, une ferme prise de parole de la part de Jean-Pierre Bemba d'une part, et de son représentant au

Comité politique d'autre part. Le message est simple et sans ambiguïté : le vendredi 1er juin, les forces du FLC se retireront des zones qu'elles occupent aujourd'hui pour rejoindre les positions agréées. Ce point est précisé dans le communiqué écrit adopté conjointement par le Comité politique et par le Conseil de sécurité – la délégation du Conseil de sécurité – à l'issue de notre séance, de façon à ce que les choses soient clarifiées. Sans qu'il y ait de condition aucune, il a été décidé parallèlement de mettre en place des observateurs humanitaires dans la province de l'Équateur, comme d'ailleurs ailleurs, sur l'espace congolais pour améliorer la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire.

Le point suivant au-delà du désengagement est naturellement l'étape du retrait des forces étrangères, toutes les forces étrangères, et l'objectif est bien un retrait total. Le Conseil de sécurité a sa lecture transcrite dans la résolution 1304 (2000), mais le souci de tous est de progresser vers ce retrait, et il est réconfortant de dire devant ce Conseil que les ministres présents lors de la réunion de Lusaka, comme les chefs d'État que nous avons rencontrés, ont tous réaffirmé leur accord, et à vrai dire, leur objectif commun d'un retrait total de toutes les forces étrangères.

La date du 22 février 2001 comme Jour J à partir duquel est calculé le calendrier a été confirmée. Dans les faits, il faut souligner que le désengagement et le retrait de certaines forces ont déjà commencé. Le Président Mugabe nous a confirmé le retrait de plusieurs milliers de forces zimbabwéennes du sol congolais, et lorsque nous avons rencontré le Président Museveni à Kampala, il nous a très clairement indiqué que dans trois semaines, l'ensemble des forces ougandaises aurait quitté le sol congolais, à trois exceptions près : un bataillon restera à Bunia pour le moment, un bataillon restera à Buta, et enfin, des forces de l'ordre de six bataillons resteront déployées sur le mont Ruwenzori, le long de la ligne frontière entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo.

Le dernier point qui concerne les aspects militaires au sens large, c'est le désarmement, la démobilisation, la réintégration ou la réinstallation des « forces négatives ». Les faits ne sont pas exactement en ligne avec l'Accord de Lusaka pour le moment. Il y a eu incontestablement des milliers de miliciens du Front burundais pour la défense de la démocratie (FDD) qui ont quitté avec leurs armes la République démocratique du

Congo pour rejoindre le Burundi, opérant ainsi plutôt un transfert de la guerre qu'une solution du conflit.

De la même façon, pendant notre séjour au Rwanda, des incursions ont été tentées le long de la ligne frontière par plusieurs centaines d'ex-FAR et d'Interahamwe, et donc nous avons redit à tous les chefs d'État concernés qu'il était essentiel que nous puissions recevoir, sous l'égide de la Commission militaire mixte, des plans très précis prévoyant le désarmement, la démobilisation puis la réintégration ou la réinstallation de ces « forces négatives ». Et nous avons entendu de la bouche du général Mwaniki, qui préside la Commission militaire mixte, qu'il était en train de travailler dur sur un premier programme de plusieurs milliers de miliciens, de combattants, et qu'il espérait pouvoir nous communiquer ce programme dans les jours ou les semaines qui viennent.

En parallèle à ces aspects militaires, il est très important que progresse le dialogue politique intercongolais. Il n'y a pas de lien mécanique entre les deux, mais nous considérons, comme le Comité politique, que les deux démarches doivent progresser en parallèle. Sinon, c'est l'ensemble du processus de marche vers la paix qui sera déséquilibré, qui boitera.

De ce point de vue là, les deux entretiens que nous avons eus avec l'ancien Président Masire, facilitateur du dialogue, ont été très encourageants. Premièrement, une date a été fixée pour l'ouverture du dialogue préparatoire, la Conférence préparatoire. La date est le 16 juillet 2001. Deuxièmement, pour bien préparer cette première réunion, le représentant à Kinshasa de M. Masire, le professeur Ould Lebatt, et l'Ambassadeur Mogwe parcourront les 11 provinces de la République démocratique du Congo pour préparer ce dialogue, pour identifier dans chaque province des personnalités particulièrement représentatives au-delà des représentants inscrits d'office, si je puis dire, que sont le gouvernement et les groupes armés signataires de l'Accord de Lusaka, comme les partis politiques installés à Kinshasa.

Enfin, dernier élément particulièrement encourageant, à la veille même de notre arrivée à Kinshasa, le Président Kabila a annoncé l'abolition du décret 194 qui interdisait l'exercice de l'activité des partis politiques. Et de fait, nous avons pu avoir pendant toute une matinée un dialogue avec les partis politiques pendant que manifestaient dehors, dans les rues de Kinshasa, avec banderoles et slogans pour la première fois depuis

deux ans et demi, les partis politiques désormais autorisés à s'exprimer publiquement.

Ce que nous avons entendu des partis politiques, de la société civile, des chefs religieux, c'est leur attente, leur espoir que ce dialogue politique intercongolais pourra se tenir sur le sol congolais. Il reste naturellement à identifier le lieu, mais nous avons reçu ce message et il est important de le relayer.

Au-delà de ces deux volets de l'Accord de Lusaka, la délégation du Conseil de sécurité s'est attachée à faire progresser deux aspects qui nous paraissent très importants : le volet économique et le volet des droits de l'homme. Sur le volet économique, nous avons pu annoncer publiquement une quarantaine de petits projets à effet immédiat qui seront réalisés dans les zones où sont déployés les contingents de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Il faut savoir que lorsque la MONUC s'installe, la sécurité, et donc la confiance reviennent. Et la plupart du temps, la population a littéralement doublé dans les petites agglomérations où sont déployés les contingents de la MONUC, en l'espace de quelques semaines. Mais si la confiance revient, il faut aussi qu'au-delà de la sécurité, l'économie reparte. C'est dans cet esprit que grâce à la mobilisation de la communauté internationale à Kinshasa – les ambassades sur place, les institutions des Nations Unies, les représentations des institutions de Bretton Woods – nous avons pu rassembler ces 40 petits projets, qui sont financés et qui vont être réalisés dans les semaines qui viennent.

Plus important encore, nous avons pu annoncer à Mbandaka, où la délégation s'est rendue, au bord du fleuve Congo, l'arrivée le 7 juin de l'unité fluviale uruguayenne. C'est un développement majeur parce qu'il nous a permis d'annoncer la réouverture du fleuve à la circulation commerciale. Il faut savoir que dans ce pays qui n'a plus d'infrastructures routières ou ferroviaires, les fleuves sont les seules voies de communication. Et c'est un développement majeur et extrêmement positif parce que la ville de Kinshasa, dans le passé, jusqu'il y a trois ans, était alimentée très largement pour sa survie par les productions vivrières de Kisangani, et en sens inverse, les vêtements, le sel, le savon de Kisangani venaient de Kinshasa. C'est cette double circulation que nous allons pouvoir rétablir grâce à l'unité fluviale, grâce aussi à la mise en place d'une commission qui va, autour du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamel Morjane, pouvoir

rassembler des représentants du gouvernement, du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma), du Front de libération du Congo (FLC), mais aussi les représentants des Gouvernements des deux pays voisins et concernés, la République congolaise et la République centrafricaine. Et tout cela doit se mettre en place avec la coopération de tous. C'est un développement majeur. Il ne faut pas que des obstacles soient mis à la réalisation de ce développement attendu avec impatience par des millions de Congolais.

Le deuxième volet qui nous paraissait très important et que nous avons développé systématiquement avec tous nos interlocuteurs comme dans toutes nos prises de parole publiques, est le volet des droits de l'homme et du droit humanitaire. Nous avons souligné avec beaucoup de force qu'il fallait progresser dans ces deux domaines. Roberto Garretón, le Rapporteur spécial, se rendra plus souvent sur le terrain. Nous allons mettre en place, auprès de tous les contingents de la MONUC, – je l'ai dit – des observateurs de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire. Nous avons encouragé les organisations non gouvernementales et les chefs religieux à faire connaître les massacres qui viendraient à leur connaissance car le secret est souvent le complice de ces massacres; le seul fait que l'information circule est un facteur de dissuasion. Mais au-delà, nous avons dit publiquement et nous avons dit à tous nos interlocuteurs sur l'espace congolais que le temps de l'impunité devait s'achever, qu'il fallait mettre en place des procédures pour mettre en jugement les responsables de massacres et qu'il appartenait aux Congolais, dans le cadre de leur dialogue, de décider quelles étaient les procédures à suivre à cet effet. Voilà les résultats que nous avons obtenus.

J'en viens maintenant, dans une troisième partie, aux actions à entreprendre au cours des semaines et des mois à venir. Sur le volet militaire, le plus urgent est d'aider l'armée ougandaise à quitter le sol congolais, comme l'a décidé le Président Museveni. De ce point de vue, deux initiatives sont à prendre tout de suite : la première est d'aider l'une des garnisons de l'Ouganda, qui se situe à l'Est de Kisangani, à sortir en utilisant l'un des deux aéroports de Kisangani. Parce que l'alternative est, pour cette garnison, de s'ouvrir une route à travers la forêt congolaise. C'est évidemment un calvaire à épargner à cette garnison. Or, malheureusement, et nous l'avons dit avec netteté lors de la réunion de Lusaka, la ville de Kisangani n'est pas démilitarisée. Elle aurait du l'être, il y a un an, en applica-

tion de la résolution 1304 (2000). Elle ne l'est toujours pas, parce que des éléments armés du RCD-Goma sont encore présents dans la ville, et ils font obstacle à l'utilisation des aéroports par les troupes en repli de l'Ouganda. Il y a donc là une affaire à régler d'urgence. L'autorité du Conseil de sécurité est engagée et il faut que Kamel Morjane, avec le concours actif de notre Conseil, puisse traiter ce point dans les jours qui viennent.

Il faudrait également, pour que la règle du jeu soit bien respectée, que le retrait des forces ougandaises, annoncé par le Président Museveni, puisse être observé sur le terrain avec la présence d'observateurs de la MONUC. Au-delà de ce premier point, il faut mettre en place la colocalisation entre l'état-major de la MONUC, qui est installé à Kinshasa, et l'état-major de la Commission militaire mixte, qui est actuellement encore à Lusaka. Sur le plan immobilier, tout est prêt. Sur le plan de la sécurité, l'arrivée, au moment même où nous étions à Kinshasa, d'un contingent de 200 militaires et officiers tunisiens, qui nous ont fait une impression extrêmement forte, réconfortante et rassurante pour ceux qui auraient des doutes pour leur sécurité, apporte la réponse attendue pour les parties qui hésitaient à franchir le pas et à rejoindre Kinshasa. Il faut que la colocalisation prenne place dans les meilleurs délais.

Le troisième point sur le plan militaire est devant nous. Le 15 juin, s'achève le mandat actuel de la MONUC. Il faudra que nous trouvions les moyens de progresser. Comme nous sommes dans l'attente des plans détaillés que le Comité politique doit nous transmettre sur la base du travail accompli actuellement par la Commission militaire mixte, qu'il s'agisse du retrait des forces ou qu'il s'agisse du désarmement des « forces négatives », nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de recommander le passage à la phase III. Alors, nous avons trouvé une formule qui propose la transition vers la phase III.

Le plafond de 5 537 hommes, qui a été décidé par la résolution 1291 (2000), nous paraît suffire. Il est confortable; il nous laisse une marge d'action.

Nous restons donc sous le plafond de 5 537 hommes, et nous sommes prêts à aller vers la phase III. Nous ouvrons la porte à cette transition vers la phase III et la balle est dans le camp du Comité politique et de la Commission militaire mixte. C'est à eux de nous fournir dans les plus brefs délais les plans détaillés

dont nous avons besoin pour pouvoir planifier, sous l'égide du Secrétaire général, les prochaines étapes de déploiement sur le sol congolais des observateurs de la MONUC et, si nécessaire, des contingents supplémentaires. Voilà pour ce qui est du volet militaire.

Concernant le dialogue national, il faudra sans doute que la MONUC aide l'équipe du facilitateur à circuler à travers ce pays sans infrastructure, sur le plan de l'aviation ou de la mise à disposition, en tant que de besoin, d'hélicoptères. Et puis, notre Conseil de sécurité a le sentiment qu'il peut discrètement aider à faire émerger un consensus, en liaison avec M. Masire, sur la ville qui pourrait au mieux incarner le dialogue national et l'accueillir comme un symbole de réconciliation du peuple congolais.

Un point difficile, et pour lequel nous n'avons pas de solution pour le moment, concerne l'administration provisoire des zones évacuées par les forces étrangères. Il est clair que chacun restera dans sa zone pour ce qui concerne les forces congolaises actuellement déployées, qu'il s'agisse de l'espace ouvert par le Gouvernement de Kinshasa, ou par le FLC ou le RCD (Goma). Nous craignons que dans certaines zones bien identifiées de l'Est du pays, le retrait des forces ne débouche sur des risques de sécurité. C'est un point auquel nous sommes attentifs même si, je le souligne, il ne revient pas à la MONUC mais bien aux parties congolaises elles-mêmes d'assurer la sécurité dans les zones dont elles assurent le contrôle; c'est à elles de maintenir la loi, l'ordre et la sécurité. Mais c'est un point qui nous concerne aussi, car nous sommes des acteurs responsables.

Sur le plan économique, au-delà de ce que j'ai déjà indiqué, nous revenons de Kinshasa avec le sentiment que la dévaluation qui a été décidée immédiatement après notre départ fait entrer l'économie congolaise, et à vrai dire la vie sociale congolaise, dans une zone de turbulence et nous sommes attentifs à cet aspect, car il est bien de mettre en place un plan pour progresser vers la paix, mais il faut tout autant se préoccuper de la stabilité sociale, notamment dans la capitale. C'est un message que nous allons relayer vers le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, qui se préoccupent de cette situation.

Un autre point économique concerne le pillage des ressources naturelles du Congo. Il a été évoqué dans le rapport et lors de chacun de nos entretiens avec les chefs d'État concernés, et nous avons souligné que

notre message était clair : le pillage doit cesser. Nous ne sommes pas dans une logique punitive, nous sommes dans une logique incitative. Le dialogue est engagé. À chacun de prendre les mesures nécessaires pour corriger ce qui doit l'être. Quant au Conseil, sur la base de l'addendum en préparation, il se retrouvera dans trois mois pour faire le point en détail de la situation et des évolutions qui, nous l'espérons, seront intervenues pendant les trois prochains mois.

Enfin, nous avons proposé de placer sur la ligne d'horizon un projet qui n'est pas nouveau, mais qui aujourd'hui retrouve son actualité : l'idée d'une conférence de tous les États concernés, c'est-à-dire ceux de l'Afrique centrale élargie; une conférence régionale pour traiter de la sécurité entre les États de la région, de leur développement économique intégré, des questions de droits de l'homme et, singulièrement, de minorités. Voilà les trois corbeilles que nous avons suggérées. Partout, cette idée a reçu un bon accueil, même si certains ont insisté sur le fait qu'il fallait d'abord progresser vers la paix dans chaque pays, avant de pouvoir rassembler cette conférence, mais l'idée redevient d'actualité.

Ma quatrième et dernière partie porte sur le Burundi. Autant nous avons été encouragés par la situation et son évolution en République démocratique du Congo, autant nous revenons préoccupés par une impasse, une sorte de cercle vicieux, dans lequel le Burundi est enfermé actuellement. Nous avons vu le Président Buyoya, les partis politiques, nous avons vu les dirigeants des deux groupes armés qui menacent de relancer les hostilités. Nous avons longuement été reçus, dès le premier jour de notre séjour dans la région, à Johannesburg par le Président Mandela. Nous avons dit très nettement aux dirigeants des deux groupes armés qu'il n'y avait pas de solution militaire; qu'il était inacceptable, alors que la personnalité la plus respectée au monde se préoccupe du sort du Burundi et a proposé une voie vers la paix, que certains envisagent de conquérir la capitale par la force ou de poursuivre des offensives, même si c'est pour appuyer un processus politique. La voie du dialogue existe, M. Mandela l'incarne. L'Accord d'Arusha est sur la table; si certains ont des corrections ou des compléments à y apporter, ou des critiques à formuler, c'est autour de la table de négociation qu'il faut le faire.

La tentation existe dans la région d'imposer des sanctions contre ces deux groupes. Nous sommes parvenus, avec le Président Museveni, qui préside le

groupe des États concernés, à un accord pour dire que dans l'immédiat, les messages du Conseil de sécurité aux deux groupes doivent être utilisés pour consulter la base, et nous sommes dans l'attente de ces réponses. Il faut donner un certain délai, mais si au-delà de ce délai, qui n'a pas été fixé, aucune réponse positive n'était venue des deux groupes armés quant à leur intention de rejoindre la table de négociation, alors peut-être les chefs d'États de la région pourraient-ils décider de prendre des mesures; c'est à eux d'en débattre.

Au-delà de cela, le Président Buyoya nous a fait part de sa très vive préoccupation à l'égard du retour, je l'ai dit tout à l'heure, de combattants armés en provenance de la République démocratique du Congo. Nous en avons parlé nettement au Président Kabila, mais aussi nous sommes préoccupés par les camps de réfugiés qui accueillent 500 000 Burundais sur le sol tanzanien, de l'autre côté de la frontière, et qui selon M. Buyoya sont un point de départ pour des opérations coup de poing menées par des groupes armés sur le sol burundais. Nous avons, lors de notre entretien avec le Président Mkapa à Dar es-Salaam, suggéré comme une idée à creuser, la mise en place d'une commission tanzano-burundaise pour étudier ce dossier et trouver des formules concrètes et pragmatiques pour tenter de réduire la tension.

Ma dernière remarque sur le Burundi, c'est qu'il faut trouver une formule qui permette au Président Mandela, facilitateur résidant à Johannesburg, et au Représentant du Secrétaire général à Bujumbura, M. Jean Arnault, qui fait un excellent travail, de mieux travailler ensemble. Nous allons prendre contact avec le Président Mandela dans ce sens après en avoir parlé avec le Secrétaire général, mais il y a sans doute à faire preuve d'un peu d'imagination créatrice, en terme de modalités de la facilitation pour aider le Président Mandela à réussir au Burundi.

Je terminerai en rendant un vibrant hommage de la part de toute notre délégation au travail remarquable accompli par les Nations Unies en République démocratique du Congo et au Burundi. Le contingent sénégalais que nous avons vu sur le terrain à Mbandaka dans des conditions ô combien difficiles donne l'exemple même de ce que les Nations Unies peuvent accomplir. L'arrivée des Tunisiens, je l'ai dit, nous a fait la meilleure impression.

Mais au-delà, c'est à deux hommes que je voudrais rendre hommage : Kamel Morjane, Représentant

spécial du Secrétaire général au Congo qui, avec une détermination, une prudence, une sagesse, une disponibilité, un acharnement exemplaire, a réussi à créer ce qui paraissait impossible l'an dernier : un climat de confiance et de coopération qui aujourd'hui est absolument sans nuages entre les Nations Unies et les autorités congolaises, quelles qu'elles soient. Jean Arnault à Bujumbura accomplit dans des conditions tout aussi difficiles un remarquable travail de dialogue avec tous. Enfin, je voudrais rendre hommage à toute l'équipe du Secrétaire général qui nous a aidé à préparer au mieux ce voyage. C'était un plaisir d'accomplir cette mission admirablement préparée.

Soyons clairs. Les Nations Unies sont déployées pour longtemps. Il faudra un suivi très attentif, quasi quotidien des résultats de cette mission. Il faudra progresser pas à pas vers la paix. Nous ne pouvons pas nous arrêter en chemin car nous arrêter serait reculer. Je crois que toute notre délégation a bien cette détermination car si les Nations Unies, si le Conseil de sécurité ne s'impliquaient pas, qui irait?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Levitte de son rapport.

Au nom du Conseil, je tiens à remercier tous les membres de la mission et l'Ambassadeur Levitte de la façon dont il l'a conduite.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à rendre hommage à la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, qui vient de s'achever. Je pense que ce séjour opportun et important a permis de consolider le récent élan vers la paix en République démocratique du Congo et a démontré l'importance que l'Organisation des Nations Unies attache au processus de paix là-bas. Nous avons entendu un rapport éloquent et détaillé de l'Ambassadeur Levitte qui a dirigé la mission.

En se rendant non seulement dans les États signataires de l'Accord de Lusaka mais aussi au Burundi, le Conseil de sécurité a reconnu le lien qui existe entre les conflits en RDC et au Burundi. Il est clair qu'il nous faudra veiller à ce que les deux Accords de Lusaka et d'Arusha soient appliqués si nous entendons instaurer la paix dans la région.

La République démocratique du Congo, pays vaste, appauvri, dévasté par les conflits et quasiment démuné d'infrastructures, pose un immense défi opéra-

tionnel, administratif et logistique pour toute mission venue de l'extérieur. Cependant, nous disposons à présent d'une véritable occasion de rétablir la paix et la sécurité en RDC et je pense que l'Ambassadeur Levitte l'a clairement décrit.

Un signal important a été la réouverture du réseau fluvial en République démocratique du Congo pour l'aide humanitaire et les échanges commerciaux entre Kinshasa et Kisangani. Plus précisément des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le désengagement et l'ONU a activement aidé les parties à respecter leurs engagements. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a déployé 490 observateurs militaires qui, avec l'appui de 1 660 soldats, vérifient le désengagement. La MONUC a déjà vérifié près de 60 % des positions de redéploiement.

Dans un avenir proche, les parties vont mettre au point les plans de retrait de toutes les troupes étrangères ainsi que de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement et de réinstallation des groupes armés. Ce processus constituera aussi un immense défi pour la MONUC et pour la communauté internationale dans son ensemble. La planification de ces opérations a déjà commencé – nous devons naturellement travailler avec ceux qui se trouvent sur le terrain – et devra être incorporée dans l'ensemble des préparatifs de la phase III de la mission. Je pense que la contribution du Conseil sera fort utile à mesure que progressera la période de transition et de mise en oeuvre de la phase III. Mes recommandations concernant cette phase seront contenues dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité, qui sera publié à la mi-juin. J'espère que la communauté internationale apportera également une contribution généreuse.

L'élément significatif est que des changements sont intervenus dans le climat politique en République démocratique du Congo. Récemment, des progrès ont été observés dans le dialogue intercongolais, comme nous venons de l'entendre. C'est un élément indispensable au processus de paix. Les faits nouveaux sont notamment la signature par les parties congolaises, le 4 mai à Lusaka, de la Déclaration de principes sur la conduite du dialogue; l'annonce le 17 mai par le Président Kabila de la révocation du décret portant interdiction des partis politiques; et l'annonce par le facilitateur du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, de la convocation d'une conférence préparatoire du dialogue le 16 juillet, qui pourrait, comme nous venons

de l'entendre, ouvrir la voie à la réconciliation politique.

Parmi les défis à relever d'urgence dans le processus de paix en République démocratique du Congo, je voudrais souligner les points suivants : premièrement, en ce qui concerne la situation humanitaire, les faits politiques et militaires récents ont permis d'avoir davantage accès aux communautés vulnérables, notamment à des communautés devenues inaccessibles depuis le début de la guerre. Une évaluation des besoins est en cours. Il est impératif que des ressources additionnelles soient fournies pour répondre aux nouveaux besoins, ainsi que pour financer les projets à impact rapide qui peuvent avoir un effet bénéfique immédiat pour la population.

À franchement parler, je pense que l'appui international actuel aux activités humanitaires en RDC est d'une faiblesse inacceptable. Seulement 20 % de l'appel global de 2001, portant sur 139,4 millions de dollars, a été financé. Le Conseil voudra peut-être aborder cette question d'urgence avec les donateurs.

Deuxièmement, je voudrais parler des droits de l'homme. Je pense que nous en avons longuement discuté. La terrible situation des droits humains des civils est bien connue des membres du Conseil. Je pense qu'il est important de renforcer sans retard les activités de surveillance de la MONUC dans ce domaine. En coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, j'ai pris des mesures pour augmenter au sein de la MONUC le nombre de spécialistes des droits de l'homme. À cet égard, la question de l'impunité doit être abordée en procédant à des enquêtes sur les massacres qui auraient été commis et sur les autres violations majeures des droits de l'homme. À défaut de tenir pour responsables les auteurs des crimes les plus graves, il ne peut y avoir de paix durable.

Troisièmement, comme le Conseil le sait, le recours aux enfants soldats a été très général dans toutes les forces combattantes en République démocratique du Congo. Mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, Olara Otunnu, se trouve actuellement en République démocratique du Congo et j'attends de recevoir ses recommandations sur la solution globale de ce problème.

Par ailleurs, la situation en matière de sécurité reste précaire, notamment dans l'est du pays, dans la province d'Ituri où six agents du Comité international

de la Croix-Rouge ont été récemment massacrés. Une seule organisation internationale, Memisa, a repris ses activités à l'extérieur de Bunia, la capitale provinciale. À l'heure actuelle, il n'y a que trois agents de sécurité des Nations Unies pour l'ensemble du pays, ce qui est tout à fait insuffisant.

Nous sommes confrontés à une tâche véritablement redoutable en République démocratique du Congo. Cependant, je suis convaincu que les éléments de base de la paix sont en place étant donné les progrès obtenus dans trois domaines : le maintien du cessez-le-feu, comme on vient de le dire; le désengagement continu des troupes et la libéralisation de la vie politique. Comme on le sait, ce n'est pas la MONUC seule qui rétablira la paix en République démocratique du Congo. Les dirigeants et les habitants de la région doivent montrer la voie et créer une nouvelle culture de paix et de coexistence. Au-delà de la région, chaque membre de la famille des Nations Unies a un rôle à jouer pour aider à assurer la paix et à améliorer la vie du peuple congolais.

Je félicite le Conseil de sécurité de son engagement et de la contribution qu'il a apportée à cette cause et j'espère que les progrès accomplis seront consolidés. J'estime que le Conseil doit être très fier de sa mission et des résultats qu'elle a obtenus sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique du Congo. Je l'invite à prendre place à la table de Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis avant toute chose de présenter, au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, toutes nos condoléances les plus attristées au Gouvernement et au peuple de la République du Zimbabwe pour le décès inopiné de S. E. M. Moven Mahachi, Ministre de la défense, victime samedi passé d'un accident de la circulation. Le Ministre Mahachi a joué un rôle primordial dans la sauvegarde de la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de mon pays. Sa disparition brutale est une grande perte pour le peuple congolais. En cette triste circonstance, nous pensons surtout à sa veuve et à ses enfants et nous nous associons à la douleur de la famille de l'illustre disparu.

Le 3 mai dernier, le Conseil a entendu le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de mon pays, S. E. M. Leonard She Okitundu se

réjouir de vous voir diriger le Conseil de sécurité durant ce mois de mai qui s'est en effet avéré crucial et déterminant pour la solution définitive de la guerre d'agression que subit mon pays depuis le mois d'août 1998, comme le témoigne d'ailleurs l'important message de paix et de réconciliation que vient de transmettre la mission du Conseil de sécurité à tous les pays de la région des Grands Lacs.

Ma délégation salue la présence parmi nous aujourd'hui de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et saisit cette occasion pour lui rendre hommage pour avoir maintenu la situation en République démocratique du Congo parmi ses priorités.

Nous remercions également au travers de sa personne, son Représentant spécial, l'Ambassadeur Kamel Morjane, ainsi que tout le personnel des Nations Unies œuvrant en République démocratique du Congo pour l'excellent travail et l'oeuvre salutaire qu'ils accomplissent dans mon pays.

Ma délégation aimerait féliciter très sincèrement l'Ambassadeur Jean-David Levitte de la France et tous les membres de la mission du Conseil de sécurité pour la clarté de la présentation de leur rapport à l'examen, malgré sa publication tardive. Elle voudrait les remercier d'être parvenus à conduire avec succès dans mon pays et dans le reste de la région, une mission du Conseil, porteuse d'espoir et de paix qui, d'ores et déjà, est un réconfort pour les Congolais et tous les peuples de la région.

Cette mission, du point de vue de ma délégation, constitue à la fois un signal fort et l'expression de la volonté unanime et réelle du Conseil de sécurité de faire avancer le processus de paix, de mettre un terme aux pillages des richesses de la République démocratique du Congo, et d'aborder la question des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui se produisent sur le territoire de la République démocratique du Congo depuis le début de l'agression.

Mon gouvernement se félicite également du partenariat qui s'est créé depuis deux ans entre le Conseil de sécurité et le Comité politique pour la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo et exprime son souhait de voir cette coopération se poursuivre jusqu'au rétablissement d'une paix effective dans mon pays.

Le moment est quand même venu où le Conseil de sécurité doit dire que la guerre d'agression dépasse les limites du tolérable et de l'acceptable et que les troupes d'occupation doivent immédiatement et sans aucune autre forme de procès rentrer chez elles. La perte de trois millions de civils congolais, comme l'atteste le rapport de l'organisation non gouvernementale « International Rescue Committee », n'est pas un événement regrettable, c'est une véritable tragédie. Les massacres perpétrés dans mon pays relèvent d'une politique d'épuration minutieusement planifiée, notamment par le Rwanda, en représailles à ceux qu'a connus ce pays il y a sept ans, et en conformité avec une politique de peuplement des ressortissants de ce pays dans les provinces du Kivu et du Maniema. Les responsables du génocide du peuple congolais doivent être poursuivis et punis.

Doivent être également tenues pour responsables les autorités ougandaises qui sont à l'origine des troubles ethniques entre les communautés Hema et Lendu et qui ont joué un rôle déterminant dans les trois guerres de Kisangani où plus d'un millier de Congolais ont péri. Les autorités du Burundi, de l'Ouganda et du Rwanda responsables de l'exode de milliers de Congolais qui sont soit réfugiés, soit déplacés internes doivent aussi tous subir la rigueur de la loi. Que ces autorités sachent dès à présent que le peu d'estime dont elles bénéficient encore de la part de la communauté internationale n'est pas un gage d'impunité. Ce n'est pas une amnistie qui leur est accordée et elles doivent dès à présent, s'imprégner du fait que, tôt ou tard, ils auront à répondre de leurs méfaits devant la justice des hommes.

Mon gouvernement rappelle aux agresseurs les obligations que leur impose, quant à la sécurité des populations civiles, la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949, et souligne que les forces occupantes devront être tenues responsables des violations des droits de l'homme commises dans le territoire qu'elles contrôlent, et de ce fait, mon gouvernement regrette les événements malheureux qui ont abouti à l'assassinat des membres du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au mois d'avril dernier ou encore le récent enlèvement des membres d'une compagnie forestière qui exploite en toute illégalité le bois dans la province orientale de mon pays sous occupation.

Il est dès lors important et primordial que les processus de désengagement et de retrait soient accélérés pour mettre fin à la misère du peuple congolais.

Le Conseil de sécurité ne saurait se satisfaire de déclarations répétitives et tonitruantes d'éventuels mouvements de désengagement ou de retrait des troupes. Le Conseil devrait respecter ses propres résolutions et obliger les parties à s'y conformer. À Lusaka, la mission et le Comité politique ont accueilli favorablement la déclaration de l'une des parties signataires évoluant dans la zone d'occupation ougandaise de se désengager des localités convenues à partir du 1er juin 2001. Les prétextes d'ordre sécuritaire soulevés à cette occasion ne sauraient constituer une condition préalable au désengagement de cette partie.

Il s'agit là d'un défi que le Conseil de sécurité se doit de relever. Car, que se passera-t-il si cette partie n'amorce aucun mouvement de retrait dans les deux jours qui viennent? Le Conseil va-t-il attendre une autre déclaration de bonnes intentions au risque de perdre sa crédibilité ou va-t-il enfin user de ses prérogatives pour imposer des mesures coercitives à l'encontre de cette partie conformément à ce que prescrit la résolution 1341 (2001) du 22 février 2001? Ces questions méritent une réponse appropriée.

Le concept de retrait des forces étrangères prévoit un calendrier dont le commencement, le 22 février 2001, est dérivé de l'adoption de la résolution 1341 (2001). Notre lecture de son application est que les parties auront communiqué avant la date du 15 juin 2001 les renseignements relatifs à la disposition de leurs troupes et transmis également les ordres de retrait.

De façon concomitante, un processus de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement ou réinstallation serait appliqué aux groupes armés conformément à l'Accord de Lusaka qui, rappelons le, reconnaît la nécessité de trouver des solutions aux pré-occupations de sécurité de la République démocratique du Congo ainsi qu'à celles des pays voisins.

Afin de pouvoir contribuer valablement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans de retrait et de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation dans le cadre de la troisième phase du déploiement de la MONUC, mon gouvernement entend fournir, dans les délais impartis, toutes les données requises.

L'importance du retrait, sa couverture géographique, le refus d'un Congo à jamais divisé et la nécessité de s'atteler aux innombrables tâches de pacification à la suite du retrait de l'ensemble des troupes étrangères exige un accroissement conséquent et sensible du personnel civil, militaire et associé de la MONUC, ainsi qu'un élargissement de son mandat afin de lui permettre de mener à bien les politiques d'accompagnement visant à assurer la paix, la sécurité et la stabilité en République démocratique du Congo. Mon gouvernement invite donc le Conseil à entamer sa réflexion sur la possibilité d'une augmentation conséquente des effectifs de la MONUC dès l'amorce de la troisième phase du déploiement.

Mon gouvernement a pris acte de la proposition du Président Masire, facilitateur du dialogue intercongolais, de convoquer, en date du 16 juillet 2001, la réunion préparatoire au dialogue. À cet effet, j'aimerais confirmer, une fois de plus, que mon gouvernement ne ménagera aucun effort pour assister le facilitateur afin que cette réunion se tienne à la date prévue.

De même, il est de notre souhait qu'ensemble il soit possible de convoquer dans les meilleurs délais ce dialogue intercongolais, qui réunirait toutes les tendances et les couches sociopolitiques du pays, sans ingérence extérieure et pression militaire aucune, afin qu'elles puissent réfléchir, se pencher sur l'avenir de la nation congolaise et se prononcer sur les nouvelles institutions de la prochaine République. C'est dans ce sens qu'il faut apprécier la promulgation, en date du 17 mai 2001, de la Loi No 001/2001 portant organisation et fonctionnement des partis et regroupements politiques.

Les dates et lieu du dialogue intercongolais seront certes déterminés par les participants au dialogue. D'ores et déjà, mon gouvernement fait part au Conseil de toute sa disponibilité pour que la réunion préparatoire et le dialogue se tiennent sur le territoire de la République démocratique du Congo.

Mon gouvernement assure le Conseil qu'il n'aura de cesse de veiller à la sécurité de tous les participants, tant à la réunion préparatoire au dialogue qu'au dialogue lui-même. Dans la même veine – s'agissant de sécurité – mon gouvernement assure le Conseil qu'il prendra également toutes ses dispositions pour la sécurité des membres de la Commission militaire mixte (CMM) appelée à partager ses locaux à tous les niveaux avec la MONUC à Kinshasa. Dans

l'accomplissement de cette tâche, mon gouvernement bénéficiera sans nul doute de l'appui des troupes tounisiennes de la MONUC déployées dans la capitale. Cette colocalisation doit être effective afin que la Commission militaire mixte puisse s'acquitter de son mandat dans des conditions optimales.

L'an passé, la ville de Kisangani a vécu une guerre dans la guerre d'agression. Kisangani a été le théâtre d'affrontements d'une rare violence entre les forces armées régulières de l'Ouganda et du Rwanda, en violation flagrante de l'Accord de cessez-le-feu. Ces combats, dont le dernier s'est produit sous l'oeil témoin de la MONUC, ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, ainsi que la destruction des infrastructures économiques, sociales et culturelles de la ville. Les raisons de ces affrontements étaient bien connues et sont confirmées désormais : il s'agissait de la lutte pour le contrôle des ressources naturelles du troisième pôle économique de la République démocratique du Congo.

La mission a pu constater par elle-même que la ville martyre de Kisangani n'a toujours pas été démilitarisée, en violation des dispositions pertinentes de la résolution 1304 (2000) du 16 juin 2000. Mon gouvernement demande au Conseil de sécurité de bien vouloir prendre des mesures appropriées pour assurer la démilitarisation effective de Kisangani et exiger des récidivistes notoires que sont l'Ouganda et le Rwanda des réparations pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels causés à la ville.

Les troupes rwandaises doivent évacuer totalement Kisangani. Les troupes ougandaises qui sont enclavées et bloquées dans les faubourgs de la ville doivent être autorisées à rentrer chez elles. L'accueil réservé par la population de Kisangani aux troupes marocaines est en soi un baromètre indicatif du degré de lassitude et du rejet de la population congolaise tout entière face à la présence de ces troupes non invitées et indésirables. Les troupes marocaines de la MONUC sont parfaitement en mesure d'assurer la sécurité nécessaire pour la ville de Kisangani. Leur présence doit être renforcée. La capacité des Nations Unies de relever le défi de la démilitarisation de Kisangani attestera de l'autorité du Conseil de sécurité.

S'agissant de la situation au Burundi, ma délégation se félicite de ce que pour la première fois, une délégation au niveau du Ministre de la défense du Burundi ait été invitée à participer à la réunion conjointe du

Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo et du Conseil de sécurité de l'ONU, en vue de discuter du processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation de tous les groupes armés. Nous nous félicitons également de ce que durant son séjour, la mission du Conseil ait été en mesure de rencontrer les responsables des forces du Front burundais pour la défense de la démocratie (FDD).

Comme on le sait, quoique le Burundi ne soit pas signataire de l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo, ce pays, malgré des démentis et des dénégations moins crédibles les uns que les autres, continue de maintenir des troupes importantes en nombre sur le territoire de mon pays.

Les rencontres de Lusaka sont donc très importantes, en ce sens qu'elles sont susceptibles d'encourager le Burundi à poursuivre le mouvement de retrait observé par ses troupes au mois de mars dernier, comme nous l'avions nous-mêmes souligné, en avril dernier, dans une note adressée au Conseil de sécurité, que le Secrétaire général de l'ONU a si heureusement reprise au paragraphe 28 de son septième rapport sur la MONUC. Ces rencontres doivent également constituer un avertissement pour ce pays afin qu'il mette un terme immédiat au redéploiement de ses troupes dans la région de Kalemie – observé la semaine dernière – et qu'il se retire de cette ville ainsi que des régions de Fizi et d'Uvira actuellement sous contrôle hermétique de l'armée régulière burundaise.

La question du retrait des troupes burundaises avait, entre autres, fait l'objet, au mois d'avril dernier, à Libreville, en République gabonaise, de pourparlers au plus haut niveau entre mon pays et le Burundi. Il était de notre intention de poursuivre nos discussions à Bujumbura, en marge des travaux du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Nous serions parvenus à des avancées significatives, n'eût été la tentative de coup d'État des jeunes officiers de l'armée burundaise.

Les rencontres de Lusaka sont donc très importantes pour nous car, d'une part, elles ont l'avantage de dédouaner mon gouvernement de toute implication et de démontrer son impartialité dans la crise interne de ce pays, et d'autre part, elles ont conféré une nouvelle dimension aux négociations inter-burundaises.

Nous sommes convaincus que le règlement de la crise au Burundi contribuera positivement au règlement

de la guerre d'agression. Aussi, notre souhait le plus ardent est que la République démocratique du Congo cesse de subir les effets néfastes de la situation au Burundi. Nous souhaitons que le peuple frère du Burundi puisse le plus rapidement possible retrouver la concorde nationale. Nous exhortons le Président Nelson Mandela à n'épargner aucun effort afin de « renflouer le Bateau Burundi et de le mener à bon port », notamment au travers du processus lancé à Arusha.

Le peuple congolais a subi et continue de subir avec un courage exemplaire les conséquences d'une longue transition politique ayant eu des effets dévastateurs sur son tissu économique, ainsi que ceux de deux conflits armés dont celui actuellement en cours. En effet, aujourd'hui, la République démocratique du Congo est un pays pauvre très endetté dont ces conflits consécutifs ont aggravé la destruction rapide du tissu économique et de l'infrastructure sociale, déjà largement entamé par des années de mauvaise gestion.

Dans toutes les provinces du pays, l'accès aux villages est devenu extrêmement difficile à cause de la destruction des infrastructures routières et de l'insécurité. On assiste par ailleurs à l'écroulement de tout le système de soins de santé, avec pour conséquences la malnutrition, la récurrence de maladies épidémiques ou encore le manque de médicaments. Selon les chiffres du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, environ 16 millions de personnes – soit 33 % de la population congolaise – sont directement touchées par les effets de cette guerre. De même, la dévaluation chronique de la monnaie nationale, et plus précisément la plus récente en date, préconisée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, a des effets dévastateurs sur le vécu quotidien du Congolais.

La population congolaise a donc accueilli avec un grand soulagement l'annonce de l'ouverture du fleuve Congo entre Kinshasa et Mbandaka. Elle fonde son immense espoir sur l'arrivée prochaine des troupes uruguayennes de la MONUC à Mbandaka, qui devrait avoir pour effet de sécuriser la voie fluviale, de permettre la circulation des biens et des personnes, et de contribuer, à travers les échanges, à une reprise de l'activité économique dans les zones concernées.

La communauté internationale est ainsi invitée à soutenir mon pays, à l'aider à sortir de la situation de crise à laquelle il est confronté notamment par

l'accompagnement des initiatives visant le retour d'une paix durable, la reprise d'un partenariat ou d'une coopération tant bilatérale que multilatérale, en conformité avec les plans nationaux de développement qui seront formulés en vue du bien-être économique et social de la République démocratique du Congo. La paix étant une condition sine qua non du développement, le Conseil de sécurité et la communauté internationale sont également invités à aborder la question congolaise dans l'optique d'une réponse après conflit appropriée.

Dans sa recherche inlassable de paix et de vie en harmonie avec tous ses voisins, la République démocratique du Congo a souscrit entièrement à l'idée d'une conférence internationale sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Mon pays est convaincu que la convocation d'une telle conférence est un des moyens pacifiques susceptibles de faire régner la paix et l'entente dans notre région meurtrie et endeillée depuis bientôt une décennie. Tous les pays de la région font face à la même tâche de consolidation de la paix intérieure et de reconstruction économique. Renouer des relations de bon voisinage s'avère être une condition requise d'une importance vitale et capitale pour tous nos pays. Il nous appartient de rétablir la paix dans la région des Grands Lacs et de créer les conditions propices au développement économique et social. Le relèvement de la République démocratique du Congo, s'il est bien amorcé, ne pourra être que favorable à toute la région des Grands Lacs, dont le Rwanda et le Burundi font partie. Ensemble nous pourrions réhabiliter, certes sous une autre forme, le mécanisme régulateur qui existait il n'y a pas si longtemps entre nos trois pays, lequel facilitait la coexistence pacifique. Ce mécanisme avait également un rôle éminent de prévention des différends et avait pour objectif la stabilisation de toute la région des Grands Lacs.

Pour terminer, ma délégation voudrait dire que mon gouvernement et le peuple congolais ont été fortement impressionnés par la visite de la mission du Conseil de sécurité, tant par la qualité de ses membres que par leur engagement à la cause de la paix dans mon pays. Nous sommes convaincus que la République démocratique du Congo recouvrera la paix, sa dignité et son intégrité territoriale. Ce sera la victoire du Conseil de sécurité et celle de toute la communauté internationale. Nous lançons dès à présent une invitation aux membres de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs à venir nous rendre visite de nouveau, une fois la paix rétablie, afin de constater

l'oeuvre grandiose à la réalisation de laquelle ils auront contribué.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gasana (Rwanda) : Le Gouvernement rwandais félicite le Conseil de sécurité, sous l'égide et avec l'appui du Secrétaire général de l'ONU, de son importante initiative de visiter la région des Grands Lacs africains. Pour nous, cette visite a été un succès, non seulement pour le Conseil de sécurité qui l'a effectuée, mais aussi pour les pays de la région visitée. En effet, avec cette descente sur le terrain de la part de l'organe le plus important de l'Organisation des Nations Unies, l'Accord de paix de Lusaka se trouve revigoré et les signataires déterminés à le faire aboutir.

Toutefois, le désarmement et le désengagement des forces négatives parmi lesquelles figurent ceux qui ont planifié et mis en exécution le génocide au Rwanda – nous parlons ici des milices interahamwe et des ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR) qui ont été accueillies à bras ouverts sur le sol congolais depuis le régime de Mobutu jusqu'à cette date – ces forces constituent un élément de handicap majeur si jamais elles n'étaient pas maîtrisées. Il faudra donc que tout soutien qui leur est accordé, quel qu'il soit et de qui que ce soit, cesse désormais et définitivement.

Le Gouvernement rwandais se réjouit du fait que le Conseil de sécurité, par son rapport qui vient de nous être brillamment présenté par l'Ambassadeur de France, chef de la mission, dégage de sa visite dans la région la nécessité d'une assistance à la réhabilitation, à la reconstruction et au développement économique et social des pays qui ont été victimes des conflits. Une telle solidarité internationale devrait agir de toute urgence, notamment en faveur du Rwanda, malheureusement première victime africaine de ce crime odieux qu'est le génocide. Les membres du Conseil de sécurité ont eu à visiter un des sites du génocide lors de leur visite au Rwanda et ont pu se rendre compte sur le terrain de l'horreur du crime commis.

À ce sujet, si le Conseil de sécurité pouvait accorder une attention particulière au rapport de la Commission qui a été conduite par l'ancien Premier Ministre suédois M. Carlsson et à la mise en application de ses recommandations relatives à une assistance écono-

mique et financière en faveur du Rwanda d'après génocide, cela nous serait d'un grand secours.

Le Comité politique de l'Accord de Lusaka que préside le Rwanda, continuera de collaborer étroitement avec le Conseil de sécurité afin que notre vœu à tous de voir l'Accord de paix de Lusaka être mis en application dans toutes ses clauses, soit exaucé.

Je voudrais terminer cette brève intervention en vous félicitant sincèrement, Monsieur le Président, pour votre brillante présidence du Conseil de sécurité tout au long de ce mois de mai 2001 et pour la conduite efficace des débats aussi bien d'hier que d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Rwanda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant sur ma liste est la représentante de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Ndhlovu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je félicite également le Conseil de sécurité, sous votre présidence, pour l'initiative importante prise d'envoyer une mission dans la région des Grands Lacs et pour avoir convoqué cette séance publique.

Ma délégation souhaite remercier l'Ambassadeur Levitte de son exposé détaillé. La visite de la mission dans la région a été d'une importance historique en ce sens qu'elle a eu des consultations avec un large éventail de parties intéressées. La visite a également permis de recentrer l'attention du monde sur le conflit dans la région des Grands Lacs. De même, cette visite va beaucoup faire pour rehausser la crédibilité du Conseil de sécurité parmi les peuples de la région des Grands Lacs.

Ma délégation pense que, maintenant plus que jamais, il existe une plus grande chance d'instaurer la paix et la stabilité en République démocratique du Congo. Nous espérons que l'élan apparu en faveur de la paix sera maintenu, et qu'il entraînera une fin beaucoup plus rapide du conflit. Cet élan pourrait trouver un solide appui dans le déploiement rapide de la phase III de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC).

Ma délégation a pris bonne note du rapport de la mission et, bien que nous n'ayons pas encore eu le temps de l'étudier de façon approfondie, nous espérons que les opinions et les propositions avancées par les parties intéressées permettront de mieux définir la voie à suivre à l'avenir par le Conseil de sécurité. En observant le cessez-le-feu et en respectant leurs engagements pris dans le cadre des plans de désengagement de Kampala et de Harare, les signataires de l'Accord de Lusaka continueraient d'appuyer le rôle du Conseil.

Le dialogue intercongolais reste au centre de l'établissement d'un processus démocratique reposant sur une large assise en République démocratique du Congo. À cet égard, ma délégation salue l'annonce faite récemment par le Gouvernement de la République démocratique du Congo qu'il permettrait aux partis politiques de prendre part au dialogue intercongolais.

En vue d'établir une paix durable, il est fondamental que le processus de paix s'accompagne d'une reprise de l'activité économique en République démocratique du Congo. Le rétablissement des infrastructures de communication et de transports jouera un rôle critique dans cette reprise. À cet égard, ma délégation souhaite souligner l'importance de l'appui accordé par la communauté internationale à la mise en oeuvre de projets à impact rapide. Cette double démarche pour parvenir à la paix et à la stabilité garantira que la population de la République démocratique du Congo échangera ses armes contre la paix et pourra concentrer son énergie sur la reconstruction du pays.

Ma délégation croit qu'en fin de compte, c'est le peuple de la République démocratique du Congo qui déterminera son propre destin. Nous croyons cependant que la communauté internationale peut contribuer au rétablissement de la paix, de la stabilité et du développement dans ce pays. L'Afrique du Sud aimerait que se dessine en République démocratique du Congo une situation permettant à toute la population de bénéficier des énormes ressources naturelles que le pays a la chance de posséder. Si l'on peut mettre en place un État délivré de la peur, il sera à long terme délivré du besoin.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Namibie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir

convoqué cette importante réunion. Elle témoigne, une fois de plus, du sérieux avec lequel votre délégation aborde l'examen de la situation dans la région des Grands Lacs, et en particulier en République démocratique du Congo. Nous souhaitons remercier le Secrétaire général de sa présence parmi nous ce matin, et nous le remercions de la déclaration très importante qu'il a faite. Nous le félicitons des efforts continus qu'il déploie en faveur de la paix en République démocratique du Congo.

Je souhaite aussi remercier l'Ambassadeur Levitte pour son excellente présentation du rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs et en République démocratique du Congo. Il ressort clairement du rapport que la mission a tiré un grand bénéfice des qualités de chef et du professionnalisme remarquable de l'Ambassadeur Levitte. Ses compétences diplomatiques dans l'exercice des responsabilités du Conseil ont permis à la mission de réaliser son mandat avec succès et de fournir au Conseil un rapport complet, qui contient des conclusions et des recommandations fort utiles.

Ma délégation est heureuse de noter que la mission du Conseil de sécurité a trouvé de nombreux éléments encourageants lors de sa visite dans la région des Grands Lacs. Ma délégation souhaite rappeler qu'il est clair que ce créneau favorable à la paix existe principalement grâce aux nombreuses initiatives de paix plausibles prises par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et à l'engagement des parties en faveur de la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Nous espérons donc que le Conseil de sécurité est désormais convaincu du besoin urgent d'appuyer avec fermeté la mise en oeuvre rapide et heureuse de l'Accord de Lusaka.

La planification et l'approbation en temps voulu de la phase III du déploiement de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) sont essentielles à une mise en oeuvre sans heurt du processus de paix. À cet égard, nous saluons la recommandation de la mission, à savoir que le Conseil de sécurité envisage d'approuver une phase de transition vers la phase III des activités de la MONUC. La complexité du processus de paix en République démocratique du Congo est telle qu'il faut en tenir compte au moment d'examiner l'ampleur et le mandat de la phase III du déploiement de la MONUC.

Ma délégation partage les préoccupations exprimées par la mission face à la répugnance au désengagement dont fait montre le Mouvement de libération du Congo (MLC). Le Conseil de sécurité, nous en convenons, devrait suivre la situation de très près et veiller à ce que le MLC se désengage comme cela avait été promis lors de la réunion avec le Comité politique.

Un autre sujet d'inquiétude est l'occupation continue de Kisangani. Nous demandons au Conseil de sécurité de continuer à insister pour que Kisangani soit démilitarisée sans retard, comme cela est prévu dans la résolution 1304 (2000). Nous appuyons aussi la recommandation de la mission tendant à ce que le Conseil examine de nouvelles mesures pour promouvoir le respect de cette résolution. Il est exact que cette ville pourrait jouer un rôle beaucoup plus large dans la vie économique et politique du pays.

En outre, ma délégation rappelle combien elle est inquiète de la situation humanitaire catastrophique que connaît la République démocratique du Congo, notamment dans sa partie orientale. Nous demandons au Conseil de sécurité de faire en sorte que les responsables des violations des droits de l'homme dans cette partie du pays soient traduits en justice.

Ma délégation se félicite également des progrès réalisés dans les préparatifs du dialogue intercongolais. Nous souhaitons adresser nos compliments à Sir Ketumile Masire, facilitateur neutre, et nous saluons sa proposition visant à convoquer une réunion préparatoire pour le dialogue le 16 juillet. Toutefois, nous tenons à souligner que le dialogue concerne le peuple congolais et qu'il devrait se faire sans ingérence étrangère.

Pour ce qui est de l'extension de l'administration civile dans les zones de la République démocratique du Congo évacuées par les forces étrangères, nous estimons que le Gouvernement devrait assumer ces fonctions. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide le Gouvernement à s'acquitter de ces responsabilités.

Ma délégation convient qu'un accroissement des activités économiques en République démocratique du Congo favorisera un retour complet à la paix. Nous nous félicitons de la réouverture du fleuve Congo qui, en plus des avantages économiques qu'elle présente, aura également des conséquences positives sur l'établissement d'un climat de confiance et le renforcement du sentiment d'identité nationale. La mise en oeuvre de projets à impact rapide sera une bonne

chose, mais nous recommandons aussi que la communauté internationale envisage de fournir une assistance économique beaucoup plus importante à la République démocratique du Congo pour accompagner le démarrage de la paix.

Ma délégation souhaite par ailleurs rappeler ses préoccupations concernant le pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Le Conseil devrait adopter des mesures urgentes pour que ces pratiques cessent. À cet égard, nous saluons la recommandation du Conseil, à savoir que si l'on ne constate aucun progrès d'ici trois mois, le Conseil devrait envisager de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à toute exploitation illégale qui se poursuivrait.

Ma délégation se félicite des efforts de la mission du Conseil de sécurité pour relancer le processus de paix au Burundi et nous appuyons ses recommandations. Nous saluons également les efforts du facilitateur du processus de paix au Burundi, l'ancien Président Nelson Mandela, et nous continuons de soutenir son importante intervention. Ma délégation réitère également son plein appui à la tenue, en temps opportun, d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Pour terminer, ma délégation souhaite redire son plein attachement à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et aux plans de désengagement de Harare et de Kampala, et à leur mise en oeuvre rapide et intégrale. Nous voudrions également réitérer notre pleine coopération avec la MONUC.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il a adressées à la délégation des États-Unis.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ouganda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Beyendeza (Ouganda) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de participer à cet exposé public au Conseil de sécurité sur l'importante question de la région des Grands Lacs, suite à la mission du Conseil de sécurité dans cette région. Au nom du Gouvernement ougandais, je voudrais donc vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil, de cette possibilité.

Tout en saluant l'équipe du Conseil de sécurité qui a visité la région des Grands Lacs, dont mon pays,

ma délégation espère qu'elle s'est acquittée du mandat qui lui avait été confié et que le Conseil profitera de l'expérience considérable que les membres ont dû acquérir lors de cette visite et qu'il pourra l'utiliser au service de la cause de la paix dans la région.

Dans le cadre du mandat de la mission, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour mettre le Conseil au courant des progrès réalisés dans le retrait des forces ougandaises, en appui à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, et de la question des ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

Le retrait des forces ougandaises du Congo progresse et je peux dire selon le calendrier arrêté. Vendredi dernier, les Forces de défense populaires de l'Ouganda ont achevé leur retrait de la ville d'Isiro, au nord-est du Congo. La deuxième phase du retrait complet de ces forces a commencé hier mardi, de la ville de Gemena. Les membres se souviendront peut-être qu'en février 2001, notre septième bataillon a été retiré de Gemena mais certaines unités sont restées pour garder l'aéroport, et l'on espère que d'ici la fin de la semaine, le dernier groupe sera retiré.

Après ce retrait de Gemena, nos forces quitteront huit autres villes congolaises : Dongo, Basankusu, Gbadolite, Lisala, Bitembo, Beni, Kanyabayonga et Bafwasende.

L'Ouganda a demandé au Conseil de sécurité l'autorisation d'utiliser l'aéroport international de Bangoka, à Kisangani, pour procéder à l'évacuation de troupes et d'équipements lourds de Bafwasende. Le chef de la délégation du Conseil a évoqué cette question. Nous sommes heureux que l'ONU ait accepté notre utilisation de Kisangani, mais ce n'est encore qu'« en principe », et nous croyons comprendre que la question a été renvoyée au Comité politique mixte de l'Accord de Lusaka. Il est important de souligner l'importance vitale de l'accès à l'aéroport international de Bangoka car notre 65e bataillon, stationné à Bafwasende, ne dispose pas d'une autre voie de retrait. Nous demandons donc au Conseil de sécurité de nous aider dans cette tâche.

La deuxième question sur laquelle ma délégation voudrait mettre le Conseil au courant concerne les ressources naturelles de la République démocratique du Congo. L'on se rappellera que, lors du débat du 3 mai 2001 du Conseil dans cette salle, à la suite de la publication du rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et au-

tres richesses de la République démocratique du Congo (S/2001/357), la délégation ougandaise avait indiqué que notre gouvernement prenait au sérieux les allégations du rapport et qu'il se félicitait de l'occasion de régler cette question.

Le 23 mai 2001, le Gouvernement ougandais a mis en place une Commission d'enquête judiciaire indépendante pour enquêter sur ces allégations. Il a nommé le juge David Porter, illustre juge britannique retraité, à la tête de cette commission. Celle-ci comprend le juge Joseph Berko, juge à la cour d'appel, et M. John Rwambuya, haut fonctionnaire ougandais retraité de l'ONU.

Cette commission indépendante procédera, de façon ouverte et transparente, à des enquêtes sur ces allégations et fera rapport au gouvernement qui prendra des mesures appropriées. Elle commencera ses travaux le lundi 4 juin, et le Conseil de sécurité sera tenu informé des résultats de ses travaux en temps utile.

Je suis sûr que les membres du Conseil de sécurité qui ont fait partie de l'équipe en visite dans la région des Grands Lacs, se souviendront de toute l'attention que leur a accordée le Président Museveni qui, durant des heures et laissant de côté la presque totalité des affaires de l'État, a discuté et échangé avec eux toutes les formules éventuelles susceptibles de contribuer à un règlement du problème de la République démocratique du Congo. Cette attention et cette préoccupation du Président Museveni n'étaient pas fortuites, mais illustrent l'importance que l'Ouganda accorde à la nécessité de faire cesser le conflit et d'instaurer la paix dans la région des Grands Lacs en général, et en République démocratique du Congo en particulier.

L'Ouganda a toujours fermement soutenu que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka traite de deux questions fondamentales qui sont à la base du conflit en République démocratique du Congo et dans la région. Il porte sur les préoccupations en matière de sécurité de tous les pays de la région, y compris la République démocratique du Congo et ses voisins; et sur la dimension interne du conflit, par le biais d'un dialogue national mobilisant toutes les parties congolaises sur un pied d'égalité. Cela fait partie intégrante de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Par conséquent, l'Ouganda réaffirme son appui à ce dialogue intercongolais sous l'égide du facilitateur neutre, Sir Ketumile Masire. Je voudrais informer le

Conseil, par votre entremise, Monsieur le Président, que le Président Museveni et Sir Ketumile Masire ont tenu, ce matin à Kampala, une rencontre dans ce sens.

L'Ouganda est convaincu que sa sécurité sera assurée si la paix et la stabilité règnent en République démocratique du Congo, et nous estimons que cet objectif peut être réalisé grâce au cadre le plus viable, qui demeure l'Accord de Lusaka. C'est pourquoi le retrait des troupes ougandaises de la République démocratique du Congo n'aura aucune incidence sur notre participation à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Burundi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nteturuye (Burundi) : Je voudrais vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance publique sur la région des Grands Lacs. Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Jean-David Levitte, pour son brillant exposé sur le rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, et pour son leadership lors de la tournée du Conseil.

La délégation burundaise se félicite de la tournée du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, et particulièrement de la visite au Burundi, qui a permis au Conseil de prendre la température et la mesure des conflits qui ravagent mon pays et la région.

Le rapport du Conseil a essayé de toucher les points essentiels du conflit burundais, à savoir la problématique de la sécurité et l'avenir du processus de paix. S'agissant de la problématique de la sécurité, le Gouvernement burundais se félicite de constater qu'enfin, le Conseil a pu entendre parler, de la part du médiateur et d'autres dirigeants de la région des Grands Lacs, du risque d'une guerre totale au Burundi, due au transfert vers le Burundi de la guerre qui se déroule en République démocratique du Congo. Ma délégation salue les messages sans équivoque que le Conseil a lancés aux uns et aux autres, parmi les protagonistes du conflit burundais.

Le Conseil a pu également se rendre compte, au cours de son entretien avec les deux groupes rebelles, que ces derniers placent la négociation du cessez-le-feu en dernière position de leur plan d'action. Quant au rôle de la région dans la recherche de la solution au problème de sécurité au Burundi, le Conseil aura noté

que certains sont réellement engagés à aider et tout de suite, lorsque d'autres hésitent encore et répètent à qui veut les entendre, qu'il n'existe pas de mouvement d'infiltration ou de repli à leur frontière avec le Burundi.

Ma délégation réaffirme que les groupes rebelles et ceux qui les soutiennent caressent l'espoir d'une solution militaire au Burundi, et mettent par conséquent le processus de paix en danger. Ma délégation est convaincue également que certains pays limitrophes du Burundi adoptent une attitude contraire à l'esprit de l'Accord de paix, qu'ils ont pourtant parrainé. Le Conseil de sécurité doit donc agir sans tarder. Il doit obtenir de ces pays, de ces groupes armés, la réponse aux propositions que le Conseil leur a faites au cours de la tournée, allant dans le sens de coopérer réellement avec le Gouvernement pour régler les questions de sécurité à la frontière commune. Le Conseil n'a plus le droit de tergiverser, car plus il attend plus l'espoir d'éviter la guerre généralisée s'éloigne. Le Gouvernement burundais soutient la position du médiateur, et de certains dirigeants de la région, qui demandent l'application de sanctions immédiates aux groupes armés et à ceux qui les soutiennent, sanctions qui sont prévues dans les processus d'Arusha et de Lusaka.

Ma délégation propose que la date de la prochaine rencontre avec les groupes armés – en l'occurrence la troisième rencontre de Libreville, qu'il faudrait programmer au plus vite – soit prise comme date limite au cours de laquelle on se fixera sur l'attitude définitive à prendre vis-à-vis des groupes armés et autres acteurs dans le conflit burundais. Attendre plus longtemps serait ruiner les chances de voir le bout du tunnel dans le conflit burundais.

Le Gouvernement burundais se réjouit particulièrement de la proposition du Conseil de sécurité de créer une commission mixte Tanzanie-Burundi chargée de la question des réfugiés. Il y a trois semaines, en effet, un accord tripartite de rapatriement des réfugiés burundais a été signé à Dar es-Salaam par le Gouvernement burundais, le Gouvernement tanzanien et le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR). Le Gouvernement burundais voudrait répéter ici qu'il est prêt à accueillir ces réfugiés et demande au Gouvernement tanzanien d'accepter la mise sur pied immédiate de cette commission mixte, en vue d'entamer ensemble une campagne de mobilisation pour le retour de ceux qui veulent rentrer et qui peuvent soit se réinstaller

dans leur propriété soit attendre provisoirement dans les sites d'accueil.

Toutes les questions relatives à la préparation psychologique, à la logistique de rapatriement, à l'accueil au Burundi, à la sécurité des rapatriés et leur réinsertion devront faire l'objet d'une réflexion d'ensemble entre les trois signataires de l'accord cité plus haut. L'ONU, par le biais du HCR, est invitée à encourager ce projet et à maintenir pour quelque temps les mêmes moyens qui sont mis à la disposition des réfugiés vivant aujourd'hui dans les camps en Tanzanie. En faisant une telle proposition, le Gouvernement burundais entend aider à préserver le caractère civil des camps de réfugiés, supprimer le vivier de recrutement d'assaillants et l'utilisation des camps de réfugiés comme centres d'organisation des infiltrations et des replis par les groupes rebelles.

Le Gouvernement burundais a pris bonne note de l'intention des autorités tanzaniennes de faire rapatrier les réfugiés burundais. C'est une évolution intéressante que le Gouvernement burundais salue et qui invite tous les partenaires de la question à se mettre ensemble pour en harmoniser la concrétisation. Il ne fait pas de doute qu'une telle opération contribuera à l'amélioration progressive de la sécurité à l'intérieur des frontières du Burundi et que les rapatriés vont petit à petit acquérir les réflexes de sécurité que leurs frères restés au pays possèdent déjà.

Des propositions concrètes, comme celles que je viens de décrire ici, méritent le soutien du Conseil car les multiples rencontres entre autorités burundaises et tanzaniennes n'ont pas encore donné de résultats positifs sur le terrain.

S'agissant du processus de paix, l'intensification de la guerre depuis février dernier a asséné un coup dur au processus de paix, spécialement à l'application de l'accord de paix devenue difficile par le fait même de la guerre. La mise en place des institutions de transition est retardée par l'absence de cessez-le-feu et la population attend beaucoup plus la paix et la sécurité qu'autre chose.

Ma délégation se félicite de la volonté du Conseil de sécurité de professionnaliser l'équipe de la médiation. Elle se réjouit particulièrement de la proposition de renforcer le bureau du Représentant à Bujumbura du Secrétaire général et d'étendre ses compétences. Le Gouvernement burundais a toujours souhaité que le processus soit rapatrié au Burundi et espère que bientôt

le comité de suivi et d'application de l'accord de paix transférera son siège d'Arusha à Bujumbura et que la question de neutralité de certains membres de la médiation sera définitivement réglée.

Pour terminer, le Conseil de sécurité s'est maintenant rendu sur place au Burundi et dans les autres pays de la région. C'est une initiative encourageante. Les conclusions sont déjà tirées. Il ne reste qu'à passer à l'action pour prévenir la catastrophe au Burundi. Les messages adressés aux uns et aux autres produiront des effets positifs bientôt, nous l'espérons. Sinon le Conseil devra rapidement procéder à une évaluation et engager de nouvelles actions pour le bonheur des Burundais et autres peuples de l'Afrique des Grands Lacs.

De son côté, le Gouvernement burundais a déjà montré sa volonté de promouvoir des solutions de compromis et demeure ouvert sur toutes les questions visant à appliquer dans la mesure du possible l'accord de paix. Le Burundi rend hommage au travail remarquable accompli par Nelson Mandela, l'Initiative régionale, les représentants du Secrétaire général sur place, en particulier M. Jean Arnault et souhaite que l'élan créé par la récente tournée du Conseil de sécurité en Afrique des Grands Lacs soit sauvegardé.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de sa présence ce matin et de la déclaration qu'il a faite.

La mission du Conseil en République démocratique du Congo a été très utile. Elle a démontré la détermination du Conseil de poursuivre la paix et la sécurité d'une façon proactive. Le rapport présenté par l'Ambassadeur Levitte témoigne du fait que le Conseil pouvait, en prenant cette initiative, agir de manière décisive dans un conflit. Les collègues qui ont participé à la mission méritent notre immense gratitude pour leur contribution individuelle et collective. Je voudrais rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur Levitte pour avoir dirigé cette entreprise cruciale du Conseil.

Le Bangladesh souscrit à toutes les recommandations contenues dans le rapport de la mission. Nous n'entrerons pas dans les détails, et nous espérons collaborer avec nos collègues en vue de façonner les mesures que le Conseil prendra pour donner suite à ce rapport.

Nous voyons dans le conflit cinq problèmes majeurs sur lesquels nous devrions axer notre attention.

Premièrement, le retrait des forces étrangères. Cette condition requise par les résolutions du Conseil doit être remplie par toutes les parties, comme l'a souligné la mission, sans plus de délai, de manière échelonnée et en bon ordre. Nous tenons à souligner que surveiller le retrait, combler les lacunes en matière de sécurité et protéger les civils sont des aspects essentiels sur lesquels il faudra fixer notre attention. Nous sommes conscients des difficultés qui pourront survenir compte tenu de l'incertitude entourant les dispositions administratives qui seront prises dans ces domaines.

Deuxièmement, le message du rapport de la mission consiste dans le caractère impératif du dialogue intercongolais. Nous attendons du Gouvernement de la République démocratique du Congo qu'il facilite le dialogue prévu dans l'Accord de Lusaka. La communauté internationale doit fournir l'appui nécessaire. Cela est véritablement la clé de la paix en République démocratique du Congo.

Troisièmement, en ce qui concerne la question des « forces négatives », nous soulignons qu'en mettant en oeuvre l'Accord de Lusaka et les plans ultérieurs, les parties doivent suivre une démarche réaliste. Nous soulignons que le règlement du conflit le plus complexe et le plus irréductible que l'on ait connu récemment exigera naturellement les plus courageuses décisions de la part des dirigeants de la région. Cela nécessitera des concessions et compromis difficiles et, surtout, beaucoup de pragmatisme et de courage.

Pour notre part, nous estimons que les préoccupations en matière de sécurité des voisins de la République démocratique du Congo ainsi que les questions connexes devront être dûment prises en compte. Étant donné le caractère délicat des questions à résoudre, nous soulignons que la justice devrait être impérativement recherchée avec, pour objectif ultime, de panser les plaies et encourager la réconciliation entre les communautés.

Quatrièmement, au vu du rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et d'autres formes de richesse de la République démocratique du Congo, toutes les parties concernées devraient assumer leurs responsabilités et adopter des mesures pour briser le lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et la poursuite de la guerre. L'éditorial

du New York Times d'hier sur le pillage du Congo, mérite une attention particulière.

En ce qui concerne la situation économique, nous voudrions mettre en relief l'appel lancé par le chef de la mission, l'Ambassadeur Levitte, pour qu'un message soit adressé au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale sur la terrible situation économique de la République démocratique du Congo et la relation étroite qui existe entre celle-ci et le processus de paix. Nous pensons aussi que le processus mettant en place la commission du bassin du Congo devrait être accéléré.

Mon dernier point a trait à la préparation pour la phase III de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Forts des recommandations de la mission, nous devrions maintenant décider des mesures concrètes que nous devons prendre. Nous attachons la plus grande importance aux préparatifs pour la phase III de la MONUC. À cet égard, nous appuyons la recommandation formulée au paragraphe 120 du rapport de la mission et les grandes lignes qui y sont contenues. Les Nations Unies doivent maintenant commencer à mobiliser les ressources nécessaires pour cette phase qui, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son dernier rapport, constituera une entreprise considérable.

La mission du Conseil de sécurité dresse un constat inquiétant de la situation au Burundi. Il ne faut pas laisser s'effondrer le processus d'Arusha. Nous recommandons au Conseil de se saisir sérieusement de la situation sans tarder. Il conviendrait que les membres du Conseil donnent au prochain président du Conseil un message clair sur ce point.

Je dirai pour terminer que le Bangladesh apprécie beaucoup la déclaration faite ce matin par le Secrétaire général, et notamment l'accent qu'il a mis sur la nécessité de mobiliser des ressources adéquates pour faire face à la situation humanitaire en République démocratique du Congo; les initiatives actives qu'il a déjà prises en matière de droits de l'homme; et l'attention spéciale qu'il accorde à la question des enfants soldats avec l'envoi dans la région de son Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, M. Olara Otunnu. Le Secrétaire général a soulevé la question de la sécurité en général, et notamment de celle du personnel des Nations Unies et des organisations à vocation humanitaire : cela est tout à fait opportun. Hier, le Conseil, dans le contexte de la formule Arria, a tenu sa toute

première réunion avec des membres du personnel de l'ONU pour traiter des questions de sécurité. Nous souhaitons donc que le Conseil accorde une attention spéciale à cet aspect dans le suivi qu'il fera du rapport de la mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur la liste. Étant

donné l'heure tardive, je propose que nous suspendions la séance jusqu'à 15 h 30, avec l'accord des membres du Conseil.

La séance est suspendue à 13 h 15.